



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Avec-la-Poste-soyez-modernes>

# Avec la Poste, soyez modernes ...

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2001 - N° 1010 - mai 2001 -

Date de mise en ligne : samedi 4 octobre 2008

Date de parution : mai 2001

---

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

---

...Et faites vous pigeonner ! Dans le genre "plus moderne que moi, tu meurs" qui caractérise la Poste depuis qu'elle se prépare à la privatisation, sa dernière trouvaille est "la lettre suivie" : il s'agit de vous faire acheter une étiquette "Prêt-à-Suivre" à coller sur votre enveloppe (déjà affranchie au tarif Lettre) de façon à ce que vous puissiez connaître (24h/24h !!!) la date de distribution de votre lettre en consultant votre Minitel, le site internet de la Poste ou encore en utilisant votre téléphone. Evidemment, ça n'est pas gratuit : à l'unité l'étiquette coûte 6F (en carnet de 5, elle revient à 4F... pièce). Autrement dit, si vous voulez suivre votre lettre, vous paierez à la Poste de 7 à 9 francs (timbre + étiquette) auxquels vous devrez ajouter le prix d'une communication téléphonique ou d'une connexion minitel ou internet de durée plus ou moins longue (et on sait combien les fournisseurs d'accès sont habiles pour vous faire traîner avec diverses pubs avant de vous donner l'information que vous recherchez !). Et, bien sûr, la Poste ne manque pas de vous recommander d'utiliser la "Lettre Suivie" pour vos envois indispensables, je cite : impôts, abonnements, réservation de vacances et spectacles, chèques, mutuelles, demandes de remboursement, feuilles de maladie, assurances, CV, diplômes photos, faire-part, invitations, anniversaire... A part la lettre de licenciement (qui peut attendre...), je ne vois pas ce qui manque à cette liste. Et pour faire bon poids, la pub précise : « pour les envois nécessitant une preuve juridique de dépôt, utilisez la Lettre Recommandée ».

Jusqu'ici, je croyais bêtement, comme la Poste le disait, que les lettres affranchies au tarif du courrier rapide étaient délivrées le lendemain de leur dépôt. Il semble qu'avec les techniques "mo-dernes" de la Poste, ça ne soit plus le cas. Mais grâce à l'étiquette "Prêt à suivre", je pourrai savoir où elle est bloquée. C'est ça le progrès ! Craignons cependant que le courrier "normal" que nous connaissions jusqu'à présent ne devienne de moins en moins fiable... pour nous inciter à utiliser la "Lettre suivie".

En fait, il s'agit pour la Poste d'augmenter ses tarifs sans le dire et de donner la priorité au courrier publicitaire.